

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la ville,
de la jeunesse et des sports

ARRÊTÉ du 15 juin 2015

fixant la composition de la commission de sélection du recrutement sans concours dans le corps des adjoints techniques de deuxième classe de recherche et formation ouvert au titre de l'année 2015 au Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives de Strasbourg

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment ses articles L. 393 et suivants et R. 396 à R. 413 ;

Vu le décret n° 2000-1317 du 26 décembre 2000 portant déconcentration en matière de recrutement de certains personnels du ministère de l'emploi et de la solidarité ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 20 mars 2015 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un recrutement sans concours dans le Ministère de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (CREPS de STRASBOURG) ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La composition de la commission de sélection du recrutement sans concours dans le corps des adjoints techniques de deuxième classe de recherche et formation au titre de l'année 2015 au Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives de Strasbourg est fixée comme suit :

- M. BRUNA Jean-Paul, Directeur adjoint du Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives de Strasbourg, président,
- M. WEIL Gérard, Ingénieur d'étude, direction du Patrimoine de l'Université de Strasbourg, commission de sélection BAP G, Opérateur logistique et maintenance,

- M. HUMBERT Emmanuel, Chef de Cuisine, Lycée Marcel RUDLOFF, commission de sélection BAP G, commis de cuisine et restauration,
- M. VOGEL Lionel, Responsable ressources humaines Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives de Strasbourg,

Article 2 :

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait le 15 juin 2015

Le chef du bureau du recrutement



E. MIGEVANT